

Assistant Universitaire de Médecine Générale Fiche de poste et modalités de candidature

Cette fiche de poste a pour rôle de préciser, de façon non exhaustive, les attentes du Département de Médecine Générale de Rennes vis-à-vis des AUMG, concernant leurs fonctions universitaires et l'organisation de leur part soin.

Objectifs du dispositif AUMG :

- Soutenir des projets professionnels d'exercice de la médecine générale ambulatoire, comportant une valence universitaire
- Soutenir la médecine de premier recours dans des territoires fragiles ou jugés prioritaires
- Participer à l'encadrement des étudiants en médecine (internes, externes...) et promouvoir cette activité
- Renforcer la filière universitaire de Médecine Générale en soutenant les moyens dévolus au Département de Médecine Générale
- Accompagner l'évolution du système de santé sur le territoire d'implantation de l'AUMG

Pré-requis à la prise de fonction d'AUMG :

- Être médecin généraliste thésé
- Être inscrit à l'Ordre des Médecins
- Exercer la médecine générale ambulatoire
- Être installé ou en cours d'installation (collaboration libérale, installation, salariat en centre de santé)
- Participer à la permanence des soins ambulatoire

Accompagnement des candidats :

Le DMG peut accompagner et conseiller les candidats sur l'identification de leur structure de soins et le territoire à privilégier. De même, les candidats peuvent préparer leurs candidatures et leurs projets universitaires en concertation avec le DMG.

Pour toute question sur la préparation des projets, des candidatures, vous pouvez contacter julien.poimboeuf@univ-rennes1.fr et alice.torno@univ-rennes1.fr

Missions, durée, et champs d'action :

Un AUMG travaille à la fois pour une structure ambulatoire de soins partenaire du projet (centre de santé, maison de santé pluri-professionnelle, cabinet libéral...) et pour le Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Rennes pour une durée initiale de 2 ans.

Les activités décrites ci-après ont pour but d'illustrer les missions potentiellement remplies par l'AUMG pendant l'exercice de ses fonctions. Ces missions listées ne sont ni exhaustives ni restrictives.

Les activités possibles de l'AUMG sont :

Au sein de la structure de soins :

- Des activités de soins (curatifs et préventifs) en lien avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux du territoire
- Participation à la maîtrise de stage de médecine générale
- Participation à la permanence des soins ambulatoire

Au sein du territoire, en articulation avec la politique d'universitarisation de la subdivision conduite par le DMG et la Faculté de Médecine :

- Participation à la structuration des soins primaires en contribuant à l'élaboration des projets de santé des MSP ou des CPTS et à la promotion de réseaux inter-professionnels locaux
- Promotion de la maîtrise de stage auprès des médecins généralistes

- Enseignements délocalisés concernant les étudiants en médecine de DFGSM, DFASM et DES, et les étudiants paramédicaux
- Participation à la formation des maitres de stage
- Promotion de la recherche en Médecine Générale auprès des professionnels de santé
- Promotion des études de santé auprès des lycéens
- Accompagnement des élus ou acteurs locaux dans leurs implications sur les sujets de l'attractivité médicale du territoire

Ces activités universitaires territoriales seront priorisées et déclinées selon les contextes et enjeux propres à chaque territoire d'implantation.

Au sein de l'Université de Rennes 1, Faculté de Médecine, sous la responsabilité du DMG :

- Des activités pédagogiques (enseignement, participation à la formation des internes/externes et étudiants paramédicaux...)
- Des activités de recherche

Emploi du temps type :

- 4 à 5 demi-journées de soins
- 5 demi-journées de missions universitaires. Le dispositif vise à ce que ces missions universitaires soient exercées de manière prépondérante sur le territoire, en lien avec la Faculté de Médecine.

Sélection des candidats :

Les dossiers de candidature sont transmis au Directeur du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine à la date fixée lors de l'appel à candidatures. La sélection des candidats est effectuée par le Directeur du DMG, le Doyen de la Faculté de Médecine, et le représentant du financeur de la part universitaire (collectivité locale, ARS...) qui émettent un avis sur les candidatures reçues.

Les candidats retenus seront accompagnés pendant la durée de leurs missions d'AUMG par un enseignant chercheur référent du DMG.

Rémunération de la part universitaire et modalités administratives :

La part universitaire du poste d'AUMG est rémunérée selon la même grille indiciaire qu'un CCU-MG de premier échelon. La fonction d'AUMG n'ouvre pas droit au dispositif de compensation de charges libérales (redevance versée par les CPAM aux CCU-MG).

Une convention est signée entre le financeur de la part universitaire (collectivité territoriale, ARS de Bretagne, autre...) et l'Université de Rennes 1 représentée par le Doyen de la Faculté de Médecine. Une évaluation quantitative et qualitative est effectuée tous les ans par l'AUMG pour le suivi du dispositif et le bilan des activités menées.

Calendrier de RECRUTEMENT concernant 5 postes d'AUMG

Exerçant dans le Morbihan (2 postes, secteur de Pontivy), dans les Côtes d'Armor (1 poste, secteur de Loudeac) et en Ile-et- Vilaine (2 postes, secteurs de Redon et Fougères).

Réunion d'informations en visioconférence : **le 1^{er} mars à 19h30**

Dépôt des candidatures : **jusqu'au vendredi 01 avril 2022**

Prise de fonction : préférentiellement au 1^{er} mai 2022, adaptable selon les projets.

Le dossier de candidature doit comporter :

- CV complet
- Lettre de motivation comportant le projet de soin et le projet universitaire envisagé
- Lettre de soutien de la structure où sera exercée la part soin

A adresser au Dr Anthony CHAPRON, Directeur du DMG : directeur-dmg@univ-rennes1.fr

Avec copie au secrétariat du DMG : secretariat.medecine-generale@univ-rennes1.fr